Courte critique d'uniformologie maritime : Valmont

Armand Claude Bournisien de Valmont est né le 27 germinal an XI (17 avril 1803) à Saint-Germain-en-Laye.
Il est le fils d'Ambroise Bournisien de Valmont, rentier.
Rien ne le destinait ni à une carrière militaire ni à une carrière maritime. Et pourtant il entre au Collège royal d'Angoulême en 1819.
Dans la marine, il fait une carrière honnête, sans plus, accédant à deux commandements, le bâtiment à vapeur « Euphrate » en 1839, comme lieutenant de vaisseau et l'aviso à vapeur « Requin » en 1848 en tant que capitaine de frégate.
Il meurt en 1875 à Paris.

Valmont est connu pour sa très importante œuvre qui n'existe qu'en un seul exemplaire original à la Bibliothèque nationale (site de Richelieu). Il est souvent cité par les illustrateurs qui feront comme lui le choix d'étudier l'uniformologie. Il est vrai qu'il a couvert le domaine français de manière quasi-exhaustive jusqu'à sa mort.
Valmont dit avoir beaucoup observé les militaires pour les dessiner. On ignore cependant quelles sont ses sources d'inspiration avant 1820, au-delà des textes réglementaires, quand ils existent.
Son œuvre est regroupée dans dix-huit forts volumes qui traitent pour les quatorze premiers de l'armée française et pour les deux derniers des armées étrangères. Les volumes 15 et 16 concernent la marine française (y compris les troupes de marine) depuis 1379 !

Nous ne nous intéresserons qu'aux cent dernières années explorées par Valmont, collant ainsi aux périodes couvertes par nos trois ouvrages sur les marins français.
Face à une œuvre d'une telle importance – les cent ans qui nous intéressent font tout de même l'objet de plus de 138 planches illustrées rien que pour la marine, hors troupes de marine – comment pouvions-nous procéder pour porter un regard critique ? Nous avons choisi de traiter la manière dont Valmont représente les **officiers de santé**, pensant qu'il était difficile de le prendre en défaut sur les officiers de marine, en étant un lui-même, et sur les équipages. Mais ces derniers nous donneront peut-être un jour l'occasion d'une autre « courte critique »…

Il est difficile de se prononcer sur cette planche, car le premier uniforme officiel des officiers de santé de la marine date de 1767. On pourrait supposer que Valmont a adapté le premier uniforme des officiers de vaisseau défini en 1756 aux distinctives qui seront attribuées aux chirurgiens et médecins onze ans plus tard : collet et parements écarlates pour les premiers, pourpres pour les seconds… Mais les officiers de vaisseau n'adoptent pas le col rabattu brodé d'or avant 1786. A moins que Valmont s'inspire de l'uniforme adopté pour les chirurgiens de l'armée en 1757… L'habit est gris, sans doute de couleur gris « d'épine ».

Nous nous trouvons ici après le 30 novembre 1767, date du premier règlement sur l'uniforme des officiers de santé, voire après 1777, le gris « de fer » pouvant avoir été adopté alors en lieu et place du gris « d'épine ». Les vestes, culotte et parements sont bien écarlates. Mais le collet devrait l'être aussi, ce qui n'a pas échappé à Goichon (voir à la page 28 de notre livre sur les marins français de 1789 à 1830), qui s'est manifestement inspiré des travaux de Valmont, tout en les corrigeant. En revanche, les deux artistes représentent les chirurgiens avec des bas bleus dont nous ne trouvons aucune trace au plan réglementaire. Valmont mentionne ici, on ne sait pourquoi, l'ordonnance du 1er mars 1868 qui ne traite pas d'uniforme, mais des écoles de chirurgie…

Le premier texte évoqué par Valmont sur cette planche est l'arrêté du 7 fructidor an VIII qui règle l'uniforme des officiers de la marine pendant le Consulat.
Ce texte donne aux officiers de santé un habit d'un bleu « moyen ». Le collet et les revers du premier officier à gauche sont cramoisis ; nous sommes donc bien en présence d'un chirurgien. Les neuf boutonnières en soie bleu de ciel nous renseignent sur le grade : premier chirurgien en chef. La représentation est tout à fait bonne, sauf peut-être la cocarde que l'on verrait plutôt bleu-rouge-blanc et non bleu-blanc-rouge.

Le deuxième texte est l'arrêté du 7 prairial an XII qui définit l'uniforme des trois autres officiers de santé.
La couleur de l'habit devient alors le bleu barbeau, tirant sur le gris. Peu de différence avec le 1er officier…
Le 2e officier en partant de la gauche est un médecin en chef ; son habit de grand uniforme paraît bien bordé d'un large galon d'or ; son collet et ses parements sont noirs. Notons que la posture de ce médecin ressemble beaucoup à celle adoptée pour un même grade par Goichon (page 150 de notre ouvrage sur les marins français de 1789 à 1830).
Le 3e officier paraît être un pharmacien professeur ou de 1re classe (on ne voit pas bien la couleur du collet et des parements qui doivent être vert foncé), avec ses neuf boutonnières en or sur les devants, en grand uniforme à bord (port de bottes).
L'officier de dos peut effectivement être un chirurgien de 1re classe, avec son collet écarlate. Dans la mesure où il n'est pas représenté de face, il est difficile de statuer sur le grade. La présence de trois boutonnières en or sur les poches indique simplement qu'il s'agit d'un grade plus élevé que celui de chirurgien de 3e classe.

Au bilan, on ne trouve pas grand-chose à redire sur cette représentation des officiers de santé.

Voici trois officiers de santé dont les uniformes sont conformes à l'ordonnance du 1er février 1823.

Le drap bleu-de-roi a remplacé de bleu barbeau, plus clair. Broderies et couleurs des parements et collets sont conformes aux grades annoncés : noir pour les médecins, cramoisi pour les chirurgiens et vert foncé pour les pharmaciens. Les retroussis du pharmacien, de grade inférieur, sont bien réunis par une ancre couronnée. Pour les deux autres officiers, les basques sont coupées droites en bas, ce qui est conforme au texte. Le chapeau de l'inspecteur général a reçu une plume noire frisée, en cohérence avec son statut de haut fonctionnaire.

Valmont a parfaitement représenté ces officiers.

Deux périodes sont ici représentées, avant et après 1831 puisque le pharmacien de droite porte la cocarde tricolore, désormais bleu-blanc-rouge, au chapeau.
Les épées de ces officiers sont apparemment du modèle 1819 modifié en 1823 (ancre entourée du serpent d'Épidaure) à fusée en nacre.

Très bonne représentation ! Valmont est alors en service dans la marine royale et côtoie inévitablement des officiers de santé…

Nous voici maintenant sous le Second Empire.

Depuis la fin de 1848, le pantalon bleu est orné d'un large galon or. En été, le pantalon blanc est de rigueur.
Le directeur du service de santé nous présente un magnifique habit richement brodé ; son chapeau est bordé de soie noire et porte la plume de même couleur.
L'officier de dos est en petite tenue, avec redingote, casquette et ceinturon noir.
Ces officiers sont très bien représentés. La seule critique peut porter sur la dénomination du médecin central. Médecin-major n'est pas un grade, mais une fonction – directeur est les deux à la fois. Les broderies au collet et aux parements sont plutôt celle d'un premier médecin / chirurgien en chef ou d'un second médecin / chirurgien en chef.

Ce médecin en chef – avec ses 5 galons, sans doute est-il médecin-major de son régiment – est en petite tenue pour servir à terre pendant la guerre de 1870. Les manches de sa redingote portent des galons assez bas au-dessus d'un parement cramoisi, ce qui est conforme. Rappelons que jusqu'en 1900 les médecins de marine servent également dans l'infanterie et l'artillerie de marine, puisque ces corps de troupes relèvent du ministère.

Au bilan, on peut dire que Valmont, qui commet quelques erreurs, représente bien les officiers de santé de la marine, mais d'autant mieux qu'ils lui sont contemporains, ce qui n'est pas étonnant.

Nous adressons nos chaleureux remerciements à Yves Martin, membre de la Sabretache pour la mise à disposition des fichiers de ces gravures.

© VAE (2S) Éric Schérer. 2022